



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 28 octobre 2019

Délibération n° C 2019- 33

Lancement de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Annie AUDIER ; Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Sandrine MARION, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean-Gabriel NAST, François PERRODIN.

Procuration : Madame Céline TROSSAT à Monsieur Clément PERNOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment l'article 96 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 358 -0006 du 24 décembre 2013 portant approbation de la deuxième révision du SDACR du JURA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 22 octobre 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 25 octobre 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 octobre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) est un document obligatoire et fondamental pour les SDIS qui met en adéquation les moyens et les risques.

Il doit être révisé périodiquement et il est arrêté par Monsieur le Préfet.  
La dernière version date du 24 décembre 2013.

Outre les risques courants et complexes (nouvelle dénomination des risques particuliers), ce nouveau SDACR pourrait prendre en compte aussi les nouvelles familles de risques et menaces qui sont :

- 1- L'évolution des risques climatiques
- 2- La menace terroriste
- 3- Les risques liés aux nouvelles technologies
- 4- Les risques qui peuvent impacter l'opérationnalité du SDIS
- 5- Le risque sociétal

Afin de donner au CASDIS les moyens de faire des choix sur les enjeux de ce document, il est proposé de créer un comité de pilotage composé d'élus.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'adopter le principe de révision du SDACR et de valider la composition du comité stratégique proposé en annexe.**

---

**DECISION N° C 2019-33 DU 28 OCTOBRE 2019**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le principe de révision du SDACR et valide la composition du comité stratégique proposé en annexe.**

**L'annexe est jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le - 8 NOV. 2019  
Affiché le - 8 NOV. 2019  
Publié au RAA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT